

IRRIGATION L'Association des irrigants du bassin versant de l'Authion a officiellement été créée le 12 juillet.

Bassin de l'Authion : création d'une association d'irrigants

Pour accompagner la mise en place de la gestion collective de l'irrigation et la définition du volume prélevable pour l'irrigation à l'échelle du bassin versant de l'Authion, la profession agricole locale a souhaité la création d'une association des irrigants.

Suite à une série de six réunions d'information en février-mars dernier, organisée par les Chambres d'agriculture 49 et 37, et au travail d'un groupe d'une cinquantaine d'irrigants volontaires, l'Association des irrigants du bassin versant de l'Authion a officiellement été créée le 12 juillet dernier. Elle a pour but de représenter et défendre les intérêts de tous les irrigants du bassin quelles que soient leurs ressources en eau ou leurs productions. Elle visera, en particulier, à sécuriser l'accès à l'eau et à définir une gestion de l'eau équitable entre les irrigants, respectueuse



Le bureau provisoire lors de la signature des statuts (de droite à gauche : J-M. Leroy, président, A. Beaujeon (37), vice-président, V. Ouvrard, trésorier, J. Cantin, secrétaire, E. Lachaize et J-D Lambert, membres).

des autres usagers et des milieux.

L'appel à l'adhésion est lancé à destination de tous les irrigants. La légitimité de l'association sera d'autant plus reconnue que la totalité des irrigants du bassin y adhérera. L'association tiendra sa première assemblée générale

le 13 septembre à Vernantes et les adhérents procéderont à l'élection du premier conseil d'administration. Dans l'attente, un bureau provisoire accomplit les démarches administratives et représentera les irrigants cet été si besoin.

ALEXANDRE CHAIGNEAU
CHAMBRE D'AGRICULTURE 49